



Terrain de loisir, quesaquo?

Par **Fannie_old**, le **03/06/2007** à **13:39**

bonjour

j'envisage l'acquisition prochaine d'un terrain dit "de loisir" sur l'annonce sur lequel figure une jolie petite construction de type chalet.

je me demande si je pourrai y vivre à l'année avec mon cheval sachant qu'il ne se situe pas dans un camping ...etc

ensuite, pourrai-je éventuellement y créer une activité "commerciale" de type pension pour animaux?

voilà! j'espère que quelqu'un pourra éclairer ma lanterne car on me dit que non a priori mais je vois plein de gens qui le font

bon dimanche à tous!

Par **Jurigaby**, le **03/06/2007** à **16:14**

Bonjour.

J'aimerais bien vous donner une réponse précise mais le problème c'est qu'il n'y en a pas..

Le statut des Zones de loisirs et ce que vous avez le droit d'y faire dessus est strictement

défini par le Plan local d'urbanisme de votre ville.

Autrement dit, vous devez vous adresser à votre maire afin de savoir ce que vous aurez le droit d'y faire dessus.

Cdt.

Par **Fannie_old**, le **03/06/2007** à **16:27**

d'accord.merci beaucoup pour votre réponse.

je vais faire ça alors.

encore merci!